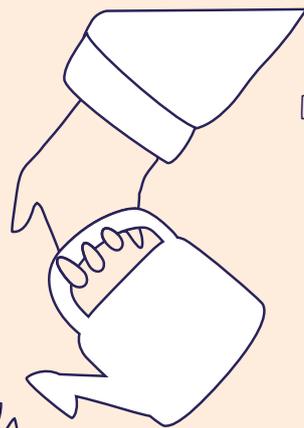


Ensemble, cultivons l'apprentissage.



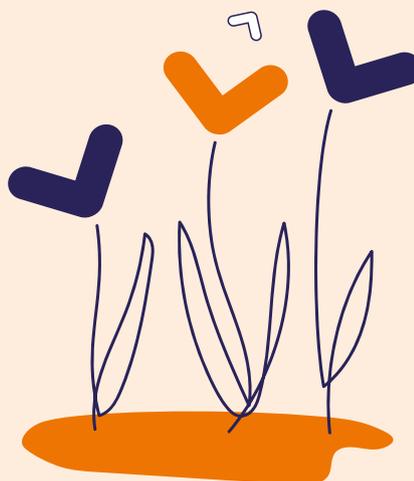
DÉCOUVREZ
LA CHARTE
DE CROISSANCE



UN PLAN
DE FORMATION
SIMPLE



POUR
VOTRE PME !



Votre exemplaire

La culture de l'apprentissage, c'est faire éclore les talents de vos employés pour assurer la croissance de votre entreprise. La cotisation annuelle de toutes les entreprises de la Commission paritaire 200 permet aux employés de suivre gratuitement des formations à Cefora.

Vous avez le choix entre plus de 500 formations. Retrouvez l'offre de formations complète sur www.cefora.be.

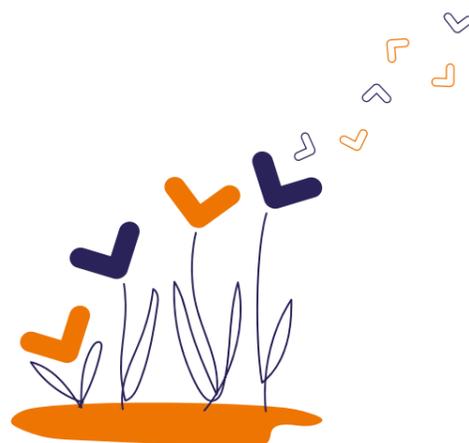
Plan de formation simplifié CHARTRE DE CROISSANCE

En complétant rapidement le plan simplifié ci-contre, vous bénéficiez immédiatement des services de Cefora :

- **Primes** : vos employés suivent une formation payante ou en interne? Dans ce cas, Cefora rembourse une partie de vos frais. Plus d'infos sur www.cefora.be/primes
- **Formations pour employeurs** : l'un(e) de vos employé(e)s au moins suit une formation Cefora? Vous pouvez alors également, en tant qu'employeur, suivre une formation. (Celle-ci ne doit pas nécessairement être la même que celle suivie par votre employé(e)).
- **Des formations Cefora dans votre entreprise** : vous souhaitez inscrire huit employés ou plus à une même formation de l'offre de Cefora? Dans ce cas, Cefora peut organiser cette formation dans vos locaux - ce qu'on appelle alors «une formation Incompany». Cefora prend en charge les frais liés au formateur et aux syllabi.

Oui, j'ai envoyé le formulaire ci-contre par la poste en date du .. /.. /....

Oui, j'ai complété le formulaire ci-joint online en date du .. /.. /....



Plan de formation simplifié Entreprises sans délégation syndicale

➤ A renvoyer avant
31 décembre 2020

Renvoyez ce document dûment complété avec l'enveloppe de retour ci-joint au Fonds social de la CPAE, Rue des Sols 8, 1000 Bruxelles.

Nom de l'entreprise :

Rue : N° : Boîte :

Localité : Code postal :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Numéro d'entreprise (numéro BCE) :

L'entreprise s'engage à souscrire le droit à la formation prévu dans la CCT Formation du 1 juillet 2019 et à organiser ses formations via Cefora.

L'entreprise souhaite recevoir les actualités sur les formations gratuites et événements de Cefora.

Signature de l'employeur :

Date :

.....

Nom :

Fonction :

Cachet de l'entreprise



Renvoyez ce document dûment complété et signé avec l'enveloppe de retour ci-joint au :
Fonds social de la CPAE
Rue des Sols 8
1000 Bruxelles